

ADMINISTRATION COMMUNALE DE



KOPSTAL

Secrétariat
28, rue de Saeul
L-8189 Kopstal
G.D. de Luxembourg
Tél.: 300171-1
Fax: 300415

secretariat@kopstal.lu / <http://www.kopstal.lu>

COMMUNE DE KOPSTAL

MISE EN OEUVRE DE LA LOI DU 18/12/2009 ORGANISANT L'AIDE SOCIALE

(MEMORIAL A-N°260 DU 29/12/2009)

APPEL PUBLIC AUX CANDIDATURES (M/F)

pour 1 membre au sein du Conseil d'administration du nouvel Office Social Commun des communes de Bertrange, Kehlen, Kopstal, Leudelange, Mamer, Dippach et Reckange-sur-Mess.

Peut être candidat, tout citoyen domicilié dans la commune de Kopstal, âgé de 18 ans au moins et en possession des droits civils et politiques du Grand-Duché de Luxembourg et remplissant les conditions légales pour être éligible au conseil communal de la commune de Kopstal.

Les futurs membres du Conseil d'administration ne peuvent être parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement, ni être unis par les liens du mariage ou d'un partenariat.

Le dernier délai pour le dépôt des candidatures est fixé au 15.09.2010. Les demandes sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Kopstal, 28, rue de Saeul L-8189 Kopstal, munies des pièces suivantes :

- un extrait du registre de la population ;
- un certificat d'inscription aux listes électorales de la commune de Kopstal ;
- un extrait récent du casier judiciaire.

Kopstal, le 20 juillet 2010

Le collège des bourgmestre et échevins,

